

PV du comité et de la rencontre avec les autorités communales le 27.12.2019

1. Mise en place de la SA de Vercorin Tourisme

- Jacques a assisté à cette séance constitutive et a été élu au Conseil d'Administration. Notre argumentation factuelle, notre demande claire et le fait d'avoir publié notre position dans la lettre d'information de novembre 2019 ont certainement contribué au changement d'attitude des autorités communales quant à notre présence dans le CA. Nous nous félicitons de ce dénouement heureux.
- Ce CA sera présidé par Arthur Clivaz qui a déjà présidé le groupe de travail de la taxe de séjour.
- Seront représentés au CA : la commune, les remontées mécaniques, le BAT, la Résidence, la Société Anniviers, Verco R2 et une place sera réservée pour la SD.
- Sont membres de la Société du tourisme SA sans siéger au CA : la Veranda, l'Oiseau Bleu et l'ASCAVE.
- La première séance du CA aura lieu lundi 30.12.2019. Lors de cette séance, la nouvelle responsable de l'Office du tourisme a été nommée en la personne de Camille Glassey.

2. Société de développement

- La SD est en train de renaître grâce à l'initiative de Michel Minnig qui a pris contact avec les différents acteurs économiques, sportifs et culturels de Vercorin. L'AG « du renouveau » aura lieu en janvier 2020. Michel Minnig sera, en principe, le nouveau président et siègera à ce titre au CA de la SA du tourisme.
- Martine est d'accord de représenter Verco R2 dans la SD et nous lui en remercions.

3. Membres cotisants de Verco R 2

- Selon le mail et les comptes de Renato, que j'ai reçu entre temps, nous avons actuellement 101 membres qui ont cotisé pour l'année 2019. En 2018, nous avons 96 membres cotisants.
- Dans ce mail, Renato nous informe également qu'il va démissionner du comité pour le 31.12.2019 ce que nous regrettons évidemment. Nous avons pris note que Renato établira les comptes de 2019 pour qu'elles puissent être présentées à l'AG statutaire du 15 février. Claire est d'accord de reprendre la trésorerie de Verco R2 et nous lui remercions très vivement. Elle prendra contact avec Renato pour la transmission « technique » des comptes.

4. AG statutaire

- Malgré l'éventualité de deux absences, nous maintenons la date du **samedi 15 février à 17 heures** à la salle polyvalente. **Un comité a été agendé à 16 heures.**
- Nous proposons de maintenir la cotisation à 50 francs ainsi que l'apéro qui coûte environ 300 francs.
- Nous soumettrons la question de la date (Noël/Nouvel An – février – Pâques – été – automne) et de l'heure de nos assemblées (17 – 18 – 19 – 20 heures) à la discussion.
- Le comité et le président se représentent à l'exception de Renato. Il y aura donc deux places vacantes au comité. Nous espérons vivement de trouver des candidats.
- Après l'AG statutaire, le « projet de charte pour un développement touristique à moyen terme de Vercorin », projet discuté lors du comité de 2.8.2019, sera présenté pour une première discussion.

5. Rencontre avec Alain Perruchoud et Martine Hofstädter-Perruchoud

- Ristourne en matière de remontée mécanique :
Le soutien aux enfants des R2 pour abaisser le prix du Magicpass n'est guère convaincant car la plupart des enfants des R 2 ont atteint l'âge adulte. La proposition retenue pour étude est un jeu de cartes aller-retour par chalet, éventuellement pondéré par le nombre des pièces. Un tel jeu pourrait être utilisé en été et en hiver, indépendamment du choix de l'activité sportive.
- Une navette Vercorin-Grimenz :
La navette Vercorin-Vissoie coûte 140'000 francs/an, un montant réparti entre la Commune du Val d'Anniviers et la Commune de Chalais. Payer la même somme pour une navette directe pour Grimenz, juste pour éviter un changement de bus à Vissoie, nous semble à tous hors de proportion.
En revanche, on pourrait envisager la mise en place d'une application/plateforme pour faciliter le covoiturage.
- Le jeu d'eau/bassin d'eau naturelle au Creux du Lavioz en utilisant l'eau du bisse :
Un tel aménagement fait partie du projet de réaménagement du Creux du Lavioz, un projet très complet qui subira cependant, pour des raisons financières, quelques réductions.
- Le soutien à Verco-Jazz :
La commune a soutenu financièrement Verco-Jazz. En revanche, elle n'a pas la force de participer à l'organisation de Verco-Jazz ou à toute autre animation. Toutes les animations sportives et culturelles sont assumées uniquement par des bénévoles, moyennant parfois un certain soutien financier de la part de la commune.
- Les déchets :
Les déchets encombrants devront être déposés en plaine. La décision est formelle. En revanche, la commune, éventuellement, en association avec Loye, va essayer de garder ou de créer un nouvel emplacement pour les déchets organiques. Enfin, est prévu un container pour les déchets compostables.
- Dépliant pour adhérer à Verco R2 :
La commune est d'accord de joindre à la facture de la taxe de séjour un mot invitant les résidents secondaires d'adhérer à notre association. Elle attend de nous un projet d'un court texte avant Pâques.
- Les différentes taxes :
En ce qui concerne le coût des différentes taxes, il faut séparer les infrastructures, dont la mise en place est indépendante de la consommation, et la consommation proprement dite.
Concernant les ordures, le ramassage a été déficitaire et la commune aurait dû augmenter significativement les frais. C'est en taxant les sacs de poubelles, la commune a pu diminuer la taxe d'ordure de 260 à 220 francs pour les R2 (et pour les résidents ??).
Quant à l'eau et les égouts, selon les chiffres suisses, le coût de l'infrastructure s'élève à 40% et la consommation/utilisation à 60% du coût total. Très approximativement, on peut dire que les R2 ne devraient payer que 50% du montant actuel. La commune en est consciente et envisage d'étudier le problème. Compte tenu de la fusion avec Sierre, elle estime qu'il serait urgent d'attendre.
(Personnellement, les réponses ne me satisfont que partiellement et je pense qu'il faut approfondir le sujet et reprendre la discussion.)